



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 13.04.2026
Date d'affichage : 13.04.2026

L'an deux mille vingt-six
Le 20 avril à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers : 7
En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents :
MM. Hervé DUVAL, Antoine CASTILLON, Emilie RODEIRON,
Henri JAMES, Luc CHALIFOUR, Marie-Claude LEMOIS.

Absent excusé : /
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2026

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le procès-verbal.

N° 012/2026 - APPROBATION COMPTE FINANCIER 2025 – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé DUVAL, première adjoint, pour statuer sur le compte financier unique :

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte financier unique 2025** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance pour le vote, et constate :

- un excédent de fonctionnement de	+ 19 937,23
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 182 639,18
Résultat cumulé au 31.12.2025	+ 202 576,41
- un excédent d'investissement de	+ 26 721,19
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	- 48 109,66
Résultat cumulé au 31.12.2025	- 21 388,47

- **Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- à la couverture du besoin de financement Invest. (cpt 1068)	21 388,47
- à l'excédent reporté de fonctionnement (cpt 002)	181 187,94

N° 013/2026 - ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2026 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 250 067,94 €

Recettes : 250 067,94 €

Section d'investissement :

Dépenses : 83 646,47 €

Recettes : 83 646,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- Adopter le budget primitif 2026 présenté par Madame le Maire.
- Autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

N° 014/2026 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026

Vu le budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de reconduire les taux d'imposition communaux 2025 pour 2026 :

- Taxe Foncière bâtie 42,25 %
- Taxe Foncière non bâtie 32,61 %
- Taxe d'habitation 10,87 %

N° 015/2026 - SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS 2026

Dans le cadre du budget primitif 2026, Madame le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2026 qui est arrêté comme suit :

Anim école Clécy	160,00
Frédie la vie au Niger	150,00
Jeunes sapeurs-pompiers Esson	65,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Pont d'OUILLY	80,00
ADMR	60,00
OMAC Cinéma	160,00
OMAC Spectacle	100,00
Fondation du patrimoine	100,00
Office de tourisme	400,00
L'art est cabré	250,00
Kalbass'art	10,00
Secours catholique	50,00
Ligue contre le cancer	160,00

Restaurants du Cœur	150,00
Espace loisirs	65,00
Coopérative école de Clécy	100,00
Association de la route européenne du cheval de trait en Suisse Normande	95,00
Total	1 895,00

N° 016/2026 - SIVU SECRETARIAT DE CESNY-BOIS-HALBOUT : PARTICIPATION FINANCIERE 2026

Madame le Maire informe que le budget primitif 2026 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 26 janvier 2026 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003-2026 en date du 26 janvier 2026.

Pour la Commune de La Pommeraye, la participation financière s'élève à 5 159 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2026 pour un montant de 5 159 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2026 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Madame le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

N° 017/2026 - SIVU SECRETARIAT DE CESNY-BOIS-HALBOUT : ADHESION DE LA COMMUNE DE MOULINES

Vu la délibération n° 010/2026 du Comité syndical du SIVU de secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout en date du 15 avril 2026 acceptant l'adhésion de la Commune de Moulines.

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal de la Commune de Moulines, par délibération en date du 24 mars 2026, demande son adhésion au Syndicat de Secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout et que la Commune de La Pommeraye doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Moulines au Syndicat de Secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout.

N° 018/2026 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter d'installation du Conseil Municipal qui doit proposer une liste de contribuables en nombre double soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal arrête la liste, ci-dessous, des contribuables inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
DUVAL Hervé	DE TOURNADRE Yves
RODEIRON Emilie	THEBAULT Raymond
CASTILLON Antoine	CASTILLON Sébastien
CHALIFOUR Luc	GAUTIER Yvon
JAMES Henri	TESSIER Naïché
LEMOIS Marie-Claude	PICHOTIN Karine
TREHET Nicolas	BOHERE Marc
CASTILLON Alice	LEVANNIER Vincent
JAMES Camille	BOHERE Brigitte
LEMOIS Ludovic	LEVANNIER Carole
LETELLIER Quentin	COURAPIED Sylvie-Jane
MORICET Yann	RENOUARD Anette

N° 019/2026 - CCCSN : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT

Madame le Maire informe que suite au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires le 15 mars 2026, la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande demande de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de désigner les représentants suivants :

Délégué titulaire : Clémentine MOUCHEL

Délégué suppléant : Hervé DUVAL

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Luc CHALIFOUR

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL

Marie-Claude LEMOIS

Henri JAMES